

## A l'intention des licenciés

### Protocole sanitaire mis en place par l'UAM karaté

#### De Montreuil Bellay

**Le port du masque est obligatoire** dès son arrivée dans les installations sportives pour tous les adultes licenciés et accompagnants, idem pour les enfants à partir de 11 ans, le garder pour tous déplacements à l'intérieur des bâtiments.

**Retrait du masque** autorisé uniquement dans le cadre de la pratique (Sur les tatamis)  
Il est indispensable pour les pratiquants de maintenir un niveau de vigilance important en respectant les gestes barrières que sont les principes d'hygiène corporelle notamment **le lavage des mains et des pieds avant et après les cours.**

Du savon et du gel hydro-alcoolique seront mis à disposition des licenciés et des familles accompagnants. Chaque pratiquant devra **posséder sa bouteille d'eau** et l'identifier afin d'éviter que quelqu'un d'autre l'utilise.

Nous demandons aux pratiquants de passer aux toilettes avant le début du cours car celles-ci risquent d'être fermées pendant les séances.

**Les vestiaires collectifs** comprenant l'accès aux douches, si ceux-ci sont à nouveau accessibles avec l'accord de la commune, ils seront également utilisés dans le strict respect des protocoles sanitaires. Ceux-ci seront aérés après utilisation et désinfectés par les membres de l'UAM karaté avec le matériel nécessaire en accord avec la mairie. La distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes et le port du masque obligatoire seront systématiquement respectés. L'accès aux douches et aux vestiaires sera limité à un nombre de personne afin d'être cohérent sur le respect des distances.

#### **Sur les tatamis et à l'intérieur du dojo**

Les parents ne seront pas autorisés à rester dans le dojo pendant les cours et ce tant que le protocole sanitaire nous sera imposé. Le matériel utilisé sera désinfecté régulièrement. Dès qu'un pratiquant sera amené à sortir des tatamis celui-ci sera dans l'obligation de remettre son masque. (Hormis les enfants de moins de 11 ans)  
La distance d'un mètre entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible.

Nous sommes conscients que ces contraintes peuvent engendrer des désagréments mais nous n'avons d'autres choix que d'appliquer ces directives pour le bien de tous et pour pouvoir pratiquer en toute sérénité.

Merci par avance de respecter toutes ces contraintes sanitaires.

Respectueusement

Les membres du bureau de l'UAM karaté